

# COMMUNAUTE DE COMMUNES ARIZE LEZE

## SEANCE DU 28 JUILLET 2022

L'an deux mille vingt deux, le 28 juillet à dix-huit heures, le conseil communautaire Arize Lèze, s'est réuni au siège de la communauté, sous la présidence de Monsieur COURNEIL Jean-Claude

Date de convocation : 18/07/2022
Nombre de membres en exercice : 46
Nombre de membres présents : 45
Nombre de procurations : 1
Votes pour : 46
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**ETAIENT PRESENTS** : VANDERSTRAETEN François, SARDA Manuel (Artigat), ANTOLINI Dominique (La Bastide de Besplas), CAMPS Frédéric, DUFOSSE Dominique (Les Bordes sur Arize), BAZY Jean-Marc (Camarade), COMMENGE Jean-Claude (Campagne sur Arize), COURET Jean-Luc, SANS Jean-François (Le Carla Bayle), MOREAUD Rosine (Castéras), COURTIAL Anne (Castex), LECLERC Jean (Daumazan sur Arize), BUFFA Roger (Durfort), BUSATO Philippe (Fornex), PANIFOUS Laurent, ARNAUD Véronique, CANTEGRIL Jean-Marc, COUSTURE Eliane (Le Fossat), DEJEAN Jean-Paul (Gabre), HUART Valérie (Lanoux), COURNEIL Jean-Claude, GRANDET Véronique, LLUIS Claude, BLANDINIÈRES Lydia, LABORDE Jean, SACIOTTO Claudine, DEDIEU Alain, GILAMA Marie, CASTAGNE Dominique (Lézat sur Lèze), BORDALLO Ramon(Loubaut), BERDOU Raymond, MARTINEZ Rolande, ROUMAT Guy, SUPERY Jean-Marc (Le Mas-d'Azil), DESCUNS Lyliane (Méras), RUMEAU Colette (Monesple), GILLIOT Diane (Montfa), LASSALLE Yvon (Pailhès), MILHORAT Laurent (Sabarat), ALBERO Elisabeth (Sainte-Suzanne), BOY Francis, MALBREIL Agnès (Saint-Ybars), CAUHAPE Jean-Louis (Sieuras), FALLICO Gaëtano (Thouars sur Arize), JALOUX Philippe (Villeneuve du Latou)

**ETAIENT ABSENTS** : /

**ETAIENT EXCUSES**: COSTES Jean-Paul (Daumazan sur Arize),

**PROCURATIONS**: COSTES Jean-Paul à SUPERY Jean-Marc

**Délibération n° 2022-84**

**Objet : REALISATION D' UN PRET DE 800 000 € POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POLE PETITE ENFANCE A LEZAT SUR LEZE ET DE L' ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS AU FOSSAT**

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la Communauté de Communes Arize Lèze réalise le programme de construction du Pôle Petite Enfance à Lézat sur Lèze et d'un Etablissement d' Accueil de Jeunes Enfants au Fossat.

Le montant total de ces travaux s'élève à 2 068 425 € HT. La Communauté de Communes a sollicité plusieurs subventions (CAF, MSA, Région Occitanie, Conseil Départemental Ariège, FEDER). Afin d'équilibrer cette opération, il conviendrait de réaliser un prêt d'un montant de 800 000 €. Suite à la consultation d'organismes de prêts, le Crédit Agricole Sud Méditerranée est l'organisme le mieux placé.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré :

- donne un avis favorable à la réalisation d'un prêt de 800 000 € au taux fixe de 2,49 % à échéances classiques, remboursable trimestriellement sur 15 ans auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Sud Méditerranée.
- autorise Monsieur le Président à signer le contrat, tous les documents et avenants à venir pour régler les conditions du prêt.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,  
Jean-Claude COURNEIL

